

Les inégalités de santé

Ce cours vous est proposé par Jérôme Wittwer, Professeur des universités en économie, Université de Bordeaux, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Étude de cas

Consignes

Lisez l'énoncé de l'étude de cas puis répondez aux questions :

1. Les inégalités d'espérance de vie à 35 ans selon le diplôme ont-elles augmentées chez les hommes entre 1991-1999 et 2009-2013 ? Et chez les femmes ?
2. Peut-on calculer les indices de concentration de la distribution des espérances de vie par rapport au diplôme à partir de la figure 4 ?
3. Les différences d'espérance de vie entre les hommes et les femmes doivent-elles être comprises comme des inégalités sociales de santé ?
4. Diriez-vous que la distribution des espérances de vie est socialement préférable en 2009-2013 qu'en 1991-1999 ?

Énoncé

La figure 1 ci-dessous (Blanpain, Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers, Insee Première, n°1584, février 2016) présente l'évolution de l'espérance de vie à 35 ans en France selon le sexe et le niveau de diplôme. La figure permet de comparer l'espérance de vie pour les personnes ayant un diplôme supérieur au bac à l'espérance de vie des personnes n'ayant pas de diplôme du supérieur.

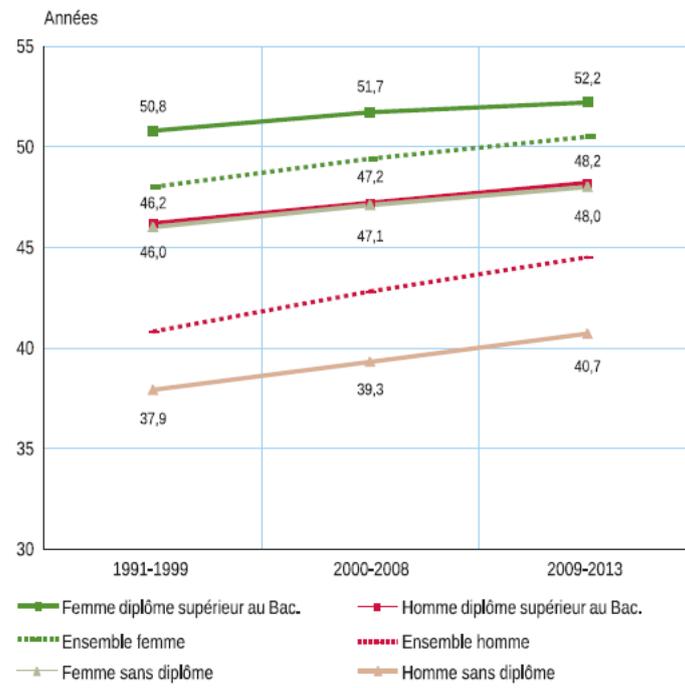


Figure 1 : Espérance de vie à 35 ans selon le sexe et le niveau de diplôme (Blanpain, 2016)

Références

Comment citer ce cours ?

Economie de la santé, Jérôme Wittwer, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.